



Commission Consultative Paritaire Des Agents Non Titulaires de l'U.B.O.

PROFESSION DE FOI

scrutin du 18 juin 2009

Parmi les dispositions de la loi du 26 juillet 2005 instituant des CDI dans la fonction publique, la mise en place d'une Commission Consultative Paritaire des Agents Non Titulaires (CCP ANT) est instituée par l'arrêté du 8 mars 2008.

BIATOSS, chercheurs, enseignants, doctorants, tous concernés !

Tous les agents non titulaires de droit public :

- Justifiant d'un contrat d'une durée minimale de 6 mois en cours à la date du scrutin
- étant, à la date du scrutin, en fonction depuis au moins un mois sont appelés à voter.

Participent donc au scrutin tous les agents BIATOS contractuels, les moniteurs, ATER et tous les enseignants contractuels.

Rôle de la commission

La CCP ANT, peut être consultée sur toute question d'ordre individuel relative à la situation professionnelle des agents non titulaires. Elle aura par exemple à statuer sur le refus de demandes de congés, de travail à temps partiel, de mise à disposition ou d'avancement. Elle est consultée obligatoirement sur les décisions individuelles relatives aux licenciements intervenant postérieurement à la période d'essai et aux sanctions disciplinaires autres que l'avertissement et le blâme.

Position de la CGT

Nous avons toujours à l'esprit, dans l'analyse des réformes, l'exigence d'un service public de qualité, garantissant un accès égal à tous les usagers, et **donc basé sur le statut de la Fonction publique d'Etat avec création d'emplois statutaires et résorption de la précarité.**

Cependant, dans chaque service de l'UBO, des collègues contractuels (cat A= 236 ; cat B = 28, cat C = 77) participent pleinement aux missions de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Sans les personnels contractuels plusieurs services de notre université ne fonctionneraient pas !

En ayant les mêmes devoirs, nous demandons les mêmes droits, les mêmes reconnaissances professionnelles et les mêmes garanties salariales.

- Dans les bibliothèques, les services administratifs et techniques frappés par la pénurie d'emplois titulaires, le nombre de précaires ne cesse de croître. Nous voyons aujourd'hui se perpétrer la suppression ou la privatisation de missions et de services.
- Dans les équipes pédagogiques, dans les laboratoires, faute de recruter le nombre d'enseignants et de chercheurs nécessaire à l'accomplissement du service public la précarité s'étend; Les budgets ne sont pas à la hauteur des tâches auxquelles l'université doit faire face.

Défendre tous les personnels

- Défendre les droits de chaque agent pour une égalité de traitement.
- Demander un plan de titularisation massif des précaires.

Les droits à congés, la diffusion d'un livret d'accueil, l'attribution de primes quel que soit le statut, la CGT a toujours été parmi les premières organisations à porter nos revendications en Comité Technique Paritaire. Aujourd'hui cette nouvelle instance nous donne la parole, elle nous-permet d'élire nos représentants sur sigle syndical. **Prenons notre avenir en main !**

**Cette commission est un outil de plus pour organiser la défense des
personnels et faire avancer les revendications.**

VOTONS CGT